

# **Loi applicable aux obligations contractuelles: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à la convention**

2007/0077(CNS) - 11/09/2007

En adoptant le rapport de consultation de Cristian **DUMITRESCU** (PSE, RO), la commission des affaires juridiques propose d'approuver la recommandation de décision du Conseil relative à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980.